



L'exposé oral fait foi.

Conférence de presse «Jeunes sur le carreau au sortir de l'école obligatoire – Que font la Confédération, les cantons et l'économie?», Berne, le 20 juin 2011

Apprentissage: Etat des lieux dans le canton de Neuchâtel

Intervention de M. Philippe Gnaegi, Conseiller d'Etat, Chef du DECS-NE

Un canton atypique...

Une étude réalisée en 2008 a montré que le canton de Neuchâtel présentait une situation atypique en ce qui concerne les formations du degré secondaire 2. Ainsi, alors qu'en moyenne suisse 73% des jeunes entrent en formation professionnelle au sortir de la scolarité obligatoire, ils ne sont que 58% à le faire à Neuchâtel. De plus, parmi ceux-ci, seuls 57% suivent un apprentissage en entreprise (système dual) alors qu'ils sont 88% à le faire en moyenne suisse. De nombreux jeunes suivent donc des formations professionnelles en école à plein temps, en particulier dans les domaines du commerce et des professions techniques (horlogerie, mécanique, électronique, informatique...), notamment en raison du manque de places d'apprentissage proposées par les entreprises dont seules 19% sont formatrices !

Cette situation a pour conséquence que le coût annuel moyen de formation par apprenant est 43% plus élevé à Neuchâtel qu'en moyenne suisse.

De plus, les écoles à plein temps enregistrent de très importants taux d'échec (près de 30% au terme de la première année) et de nombreux élèves ayant échoué plusieurs fois interrompent leur formation et se dirigent alors vers un apprentissage dual. La moyenne d'âge à la signature du premier contrat d'apprentissage est de ce fait de plus de 18 ans dans le canton de Neuchâtel !

Le Conseil d'Etat veut un changement :

Ces constats et la conviction que l'apprentissage en entreprise présente de réels atouts pour la qualité de la formation et pour favoriser l'employabilité des jeunes, ont amené le Conseil d'Etat à fixer des objectifs ambitieux pour mieux promouvoir l'apprentissage dual dans le canton de Neuchâtel.

Ainsi en 8 ans, les buts sont de :

- Faire passer la proportion de jeunes entrant en formation professionnelle, au terme de la scolarité obligatoire, de 58% à 68%
- Faire passer la proportion d'apprentis en formation duale de 57% à 80%.

Pour atteindre ces buts, 400 nouvelles places d'apprentissage doivent être créées et les conditions d'admission dans les écoles à plein temps doivent être rendues plus exigeantes que jusqu'ici.

L'offensive visant à créer de nouvelles places d'apprentissage a commencé il y a plus de trois ans, notamment par le travail de démarcheurs qui visitent les entreprises. De plus, dès cette année, le Conseil d'Etat a décidé de contraindre les départements cantonaux ainsi que les institutions subventionnées par l'Etat à avoir une proportion d'apprentis de 4% au minimum.

Dans le domaine technique, le canton encourage la création et le développement de centres d'apprentissage gérés par les entreprises elles-mêmes ainsi que le « partenariat flexible » qui permet aux apprentis de certaines entreprises d'acquérir les bases de leur métier en suivant quelques modules de formation en école à plein temps avant de poursuivre leur formation en entreprise.



Situation actuelle

A fin mai, si plusieurs dizaines de places d'apprentissage restaient encore disponibles, elles ne correspondaient pas toujours aux choix professionnels ou aux compétences des élèves. Si certains d'entre eux se trouvent sans solution à fin juin, un mentorat leur sera proposé et des conseillers en orientation les aideront, durant les vacances d'été, à revisiter leur projet de formation et à trouver une place d'apprentissage. Si au terme de ce processus, certains jeunes devaient encore « rester sur le carreau », le Département s'est engagé à ouvrir, si nécessaire, de nouvelles classes de préapprentissage dans lesquelles les élèves pourront, pendant une année, affiner leur choix, renforcer les connaissances scolaires requises par leur future formation et accomplir des stages pratiques de longue durée en entreprise à raison de 2 à 3 jours par semaine.

Un partenariat nécessaire

Pour relever les défis qu'il s'est fixés en matière de formation professionnelle, l'Etat de Neuchâtel doit impérativement pouvoir compter sur l'aide des employeurs et sur leur volonté de participer activement à l'effort de formation dans un réel esprit de partenariat. Pour améliorer encore cette collaboration, l'USAM et l'Etat de Neuchâtel lanceront, dès l'automne prochain, un projet pilote pour lequel ils requièrent le soutien de la Confédération. Dans les grandes lignes, il s'agira d'offrir aux entreprises susceptibles de former des apprentis un véritable coaching dans les diverses phases du processus d'apprentissage, à savoir : constitution d'éventuels réseaux d'entreprises, recrutement et engagement des apprentis, démarches administratives, définition et suivi des objectifs de formation, accompagnement en cas de problèmes...

Nous espérons parvenir ainsi à convaincre de nouvelles entreprises à former des apprentis et les soutenir dans cette noble tâche.